

Québec, le 23 juin 2022

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

Le 13 juin 2022, en ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le quatrième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donnais mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique concernant le projet de stabilisation des berges du secteur de la plage Rochelois par la Ville de Port-Cartier et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Le mandat du BAPE devait débiter le 11 juillet 2022. Toutefois, l'initiateur du projet m'a informé qu'il désire retirer son projet. Conséquemment, je vous avise que je retire le mandat d'audience publique que j'ai donné au BAPE relativement à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE